



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 13 octobre 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du vendredi 14 octobre 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Charente aval	Coupure Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
	Bruant	
	S5b Marais Sud de Rochefort S5c Marais Nord de Rochefort	
DORDOGNE	Isle bassin aval	Alerte renforcée Interdiction d'irriguer 5 jours sur 7 Lundi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche
	Dronne aval	Hors Alerte

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Boutonne Supra Seudre aval et moyenne	Coupure Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
	Seudre amont Fleuves côtiers de Gironde	Alerte renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h
	Gères Devise Antenne Rouzille	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
	Arnoult	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et du samedi 9h au lundi 19h
	Seugne	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 9h à 19h et le samedi 9h au dimanche 19h
EPMP	Marais Vendée (MP5.2)	Alerte Renforcée Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
	Mignon-Courance Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3) Curé marais Nord Anis (MP5.4)	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées
	Aume-Couture	Crise Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
COGESTEAU	Né	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
Hors Zone de Répartition des Eaux	Ile d'Oléron Ile de Ré	<p align="center">Coupure</p> <p align="center">Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires autorisées</p>
	Bassin de la Livenne	<p align="center">Alerte renforcée</p> <p align="center">Interdiction des prélèvements pour l'irrigation du mercredi 12h au vendredi 8h et du samedi 8h au lundi 8h</p>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

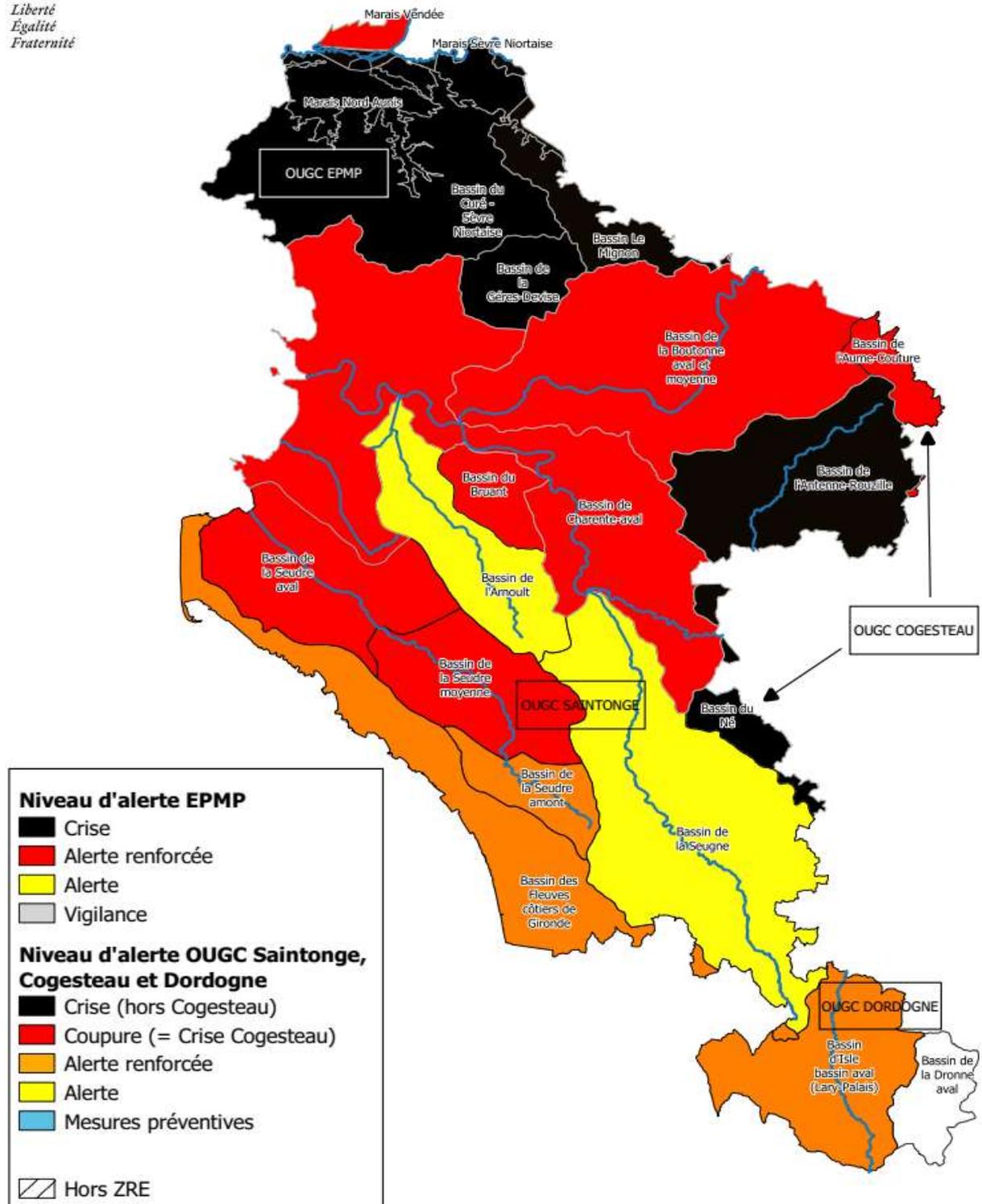
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 14 octobre 2022



Sources : BD TOPAGE © 2020 - DDTM 17

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)